

ARRÊTÉ N° 2025-27

RELATIF AUX RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES DES CERTIFICATS D'ÉTABLISSEMENT

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 26 avril 2008 créant le certificat de formation à l'expertise judiciaire ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 28 novembre 2009 créant le certificat Management des hommes ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2010 créant le certificat Gestion des conflits ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 14 mai 2011 créant le certificat Communication stratégique et institutionnelle ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2011 créant le certificat Prévention et gestion des risques psycho-sociaux au travail ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 18 décembre 2010 créant le certificat de perfectionnement à l'expertise judiciaire ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 25 avril 2015 créant le certificat Pluralité religieuse, droit et laïcité ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 3 octobre 2015 créant le certificat HR School ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 2 avril 2016 créant le CEMAC ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 2 juillet 2016 créant le certificat Dirigeant d'association ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 4 mars 2017 créant le CEAL ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 14 octobre 2017 créant le certificat Formation des élus locaux ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 9 juin 2018 créant le certificat Gouvernance des âges ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 15 décembre 2018 créant le certificat médiation ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2019 créant le certificat Bs'W-SIM ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 3 juillet 2020 créant le certificat d'Etudes sur le renseignement ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés responsables pédagogiques des certificats d'établissement :

- Certificat Communication stratégique et institutionnelle : Philippe ALDRIN
- Certificat d'Études sur le Monde Arabe Contemporain : Bassam TABIKH
- Certificat d'Études sur l'Espagne et l'Amérique Latine : Émilie ROMERO et Sophie DAVIAUD
- Certificat d'Études Politiques (pour les étudiants internationaux) : Émilie COULON
- Certificat Dirigeant d'association : Nathalie FERRIERE
- Certificat Formation à l'expertise judiciaire : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Formation des élus : Didier DEL-PRETE
- Certificat Gestion des conflits : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Médiation : approfondissement et questionnement de la pratique : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Gouvernance des âges : Anne MEYER-HEINE
- Certificat HR School : Sandra MONTCHAUD
- Certificat Management des hommes : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Perfectionnement à l'expertise judiciaire : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Pluralité religieuse, droit et laïcité : Franck FREGOSI
- Certificat Prévention et gestion des risques psychosociaux : Anne MEYER-HEINE
- Certificat Études sur le renseignement : Walter BRUYERE-OSTELLS

- Certificat Brussels'Word Simulation : Philippe ALDRIN

Article 2 : Les responsables assurent la direction pédagogique du certificat. À ce titre, ils réunissent et coordonnent les équipes enseignantes, supervisent l'organisation des emplois du temps, veillent au bon déroulement des enseignements, des examens éventuels et des délibérations.

Article 3 : L'arrêté 2024-13 est abrogé.

Article 4 : La Secrétaire générale de l'établissement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 7 octobre 2025,

Alessia LEFEDURE
Directrice



DATE D’AFFICHAGE ET PUBLICATION : 16/10/2025